

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 639****12 juin 2003****SOMMAIRE**

Abba Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30672	Fondation Charles Krau. . . . .	30644
Abba Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30672	Immokaty S.A., Luxembourg . . . . .	30643
AGSI S.A. . . . .	30646	Immokaty S.A., Luxembourg . . . . .	30643
Alma Recyclage S.A., Rodange . . . . .	30654	Immorivages S.A., Luxembourg . . . . .	30642
Almetal Holding Succursale S.A., Luxembourg . . . . .	30649	INVAM Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	30641
Aron Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30672	INVAM Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	30641
Aron Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30672	INVAM Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	30641
Audiocare S.A., Luxembourg . . . . .	30636	Industrial Support S.A., Luxembourg . . . . .	30627
Auto-Ecole d'Ettelbruck, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	30656	INREALIM, Investissements et Réalisations - Im-	
Bahamas Holding (Luxembourg) S.A., Luxem-		mobilières S.A., Luxembourg . . . . .	30637
bourg . . . . .	30657	INREALIM, Investissements et Réalisations - Im-	
Bell'Ambiente, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	30668	mobilières S.A., Luxembourg . . . . .	30637
Bell'Ambiente, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	30668	INREALIM, Investissements et Réalisations - Im-	
Bercam International S.A., Luxembourg . . . . .	30638	mobilières S.A., Luxembourg . . . . .	30638
Bercam International S.A., Luxembourg . . . . .	30638	INREALIM, Investissements et Réalisations - Im-	
Brugama Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30631	mobilières S.A., Luxembourg . . . . .	30638
Brugama Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30643	INREALIM, Investissements et Réalisations - Im-	
Brugama Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30643	mobilières S.A., Luxembourg . . . . .	30638
Cast Invest S.A., Luxembourg . . . . .	30642	Konsumgüter-Fachverlag, GmbH, Luxembourg . . . . .	30639
Cast Invest S.A., Luxembourg . . . . .	30642	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30670
(La) Chaumière S.A., Luxembourg . . . . .	30655	Linea Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30667
(La) Chaumière S.A., Luxembourg . . . . .	30655	Lund Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30668
Connectcom, S.à r.l., Leudelange . . . . .	30640	Maison de l'Eau de l'Attert, A.s.b.l., Redange/At-	
Constance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30670	tert . . . . .	30649
(Le) Corail S.A., Luxembourg . . . . .	30670	McKesson Information Solutions Capital, S.à r.l.,	
Deschtennis Gilsdref, A.s.b.l., Gilsdorf . . . . .	30647	Luxembourg . . . . .	30655
Dinan S.A.H., Luxembourg . . . . .	30644	McKesson Information Solutions Finance, S.à r.l.,	
Eo Ipso S.A., Luxembourg . . . . .	30633	Luxembourg . . . . .	30669
Eratis S.A., Luxembourg . . . . .	30641	McKesson Information Solutions Holdings, S.à r.l.,	
Eratis S.A., Luxembourg . . . . .	30641	Luxembourg . . . . .	30669
Ets Vande Maele, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30639	McKesson Information Solutions International,	
Eurociel S.A., Strassen . . . . .	30669	S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30654
Eurofret, S.à r.l., Frisange . . . . .	30640	MDS International, S.à r.l., Berdorf . . . . .	30637
European Company, S.à r.l., Leudelange . . . . .	30643	Mondorf Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30642
(De) Feijter Associates S.A., Luxembourg . . . . .	30626	Naele S.A., Luxembourg . . . . .	30645
Fimvibelux S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	30671	Networkscreen Technology S.A., Luxembourg . . . . .	30669
Fimvibelux S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	30671	Noma S.A., Luxembourg . . . . .	30671
Finepro International S.A., Luxembourg . . . . .	30639	O.S.I. S.A., Luxembourg . . . . .	30636
Finepro International S.A., Luxembourg . . . . .	30639	O.S.I. S.A., Luxembourg . . . . .	30636
Finetupar International S.A., Luxembourg . . . . .	30654	O.S.I. S.A., Luxembourg . . . . .	30636

Paradimmo S.A., Luxembourg . . . . .	30640	Saturn Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30646
Parfumerie Royal, S.à r.l., Remich . . . . .	30655	Schorndorf Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30667
Partalma Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30669	Schränerei Olivier Conrardy, S.à r.l., Foetz . . . . .	30637
Perlux S.A.H., Luxembourg . . . . .	30667	Stefin International S.A., Luxembourg . . . . .	30640
Piaro, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30645	Stefin International S.A., Luxembourg . . . . .	30640
Portfolio Consult S.A.H., Luxembourg . . . . .	30666	Stena Property Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	30645
Portfolio Consult S.A.H., Luxembourg . . . . .	30666	Stena Property Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	30645
Portfolio Consult S.A.H., Luxembourg . . . . .	30666	Swift Invest Holding S.A., Boevange . . . . .	30632
(La) Poya S.A.H., Luxembourg . . . . .	30670	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	30626
R.M.P. S.A., Sassel . . . . .	30652	Systèmes Technologiques Industriels S.A., Luxembourg . . . . .	30639
Reisdorff Invest S.A., Weiswampach . . . . .	30653	Titios S.A.H., Luxembourg . . . . .	30664
Reiss Holding S.A., Steinsel . . . . .	30634	Urania Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30670
Riwa A.G., Luxembourg . . . . .	30668	Vilandia S.A., Luxembourg . . . . .	30626
Saar-Lux Transport S.A., Luxembourg . . . . .	30644	Volksbank Saar-West eG, Mondorf-les-Bains . . . . .	30646
Sagas S.A.H., Luxembourg . . . . .	30634		
Saturn Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30646		
Saturn Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30646		

**DE FEIJTER ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.216.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027424.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.575.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 12 janvier 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(027677.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**VILANDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 84.530.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration du 24 mars 2003*

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alexander Engel, Monsieur Reno Maurizio Tonelli terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02731. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027195.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**INDUSTRIAL SUPPORT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 93.668.

**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the fifteenth of May.  
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Michèle Moriot, private employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on May 12th, 2003.

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Michèle Moriot, prenamed,  
by virtue of a proxy given on May 12th, 2003.

The two proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of INDUSTRIAL SUPPORT S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday in June, at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2003.

2) The first general meeting will be held in the year 2004.

##### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, five hundred shares. . . . .	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, five hundred shares . . . . .	500

Total: one thousand shares . . . . .	1,000
--------------------------------------	-------

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand nine hundred and fifty euro (1,950.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2.- The following are appointed directors:
  - a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, born in Elgin (Scotland) on December 26th, 1955, residing in L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;
  - b) Mrs. Dawn Evelyn Shand, secretary, born in Harare (Zimbabwe) on December 16th, 1960, resident in L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zeyen;
  - c) Mrs. Corinne Nere, secretary, born in Roubaix (France) on July 12th, 1958, residing in L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:  
The company TEMPLE AUDIT S.C., with registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Michèle Moriot, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2003.

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Michèle Moriot, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2003.

Les deux procurations seront signées et validées par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de INDUSTRIAL SUPPORT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.-Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prénommée, cinq cents actions .....	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prénommée, cinq cents actions .....	500
Total: mille actions .....	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille neuf cent cinquante euros (1.950,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert comptable, né à Elgin (Ecosse) le 26 décembre 1955, demeurant à L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;
  - b) Madame Dawn Evelyn Shand, secrétaire, née à Harare (Zimbabwe) le 16 décembre 1960, demeurant à L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zeyen;
  - c) Madame Corinne Nere, secrétaire, née à Roubaix (France) le 12 juillet 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société TEMPLE AUDIT S.C., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
- 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2008.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Moriot, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2003, vol. 427, fol. 15, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juin 2003.

A. Weber.

(028020.3/236/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**BRUGAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.599.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2002*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

BRUGAMA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06207. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027406.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**SWIFT INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 6.

R. C. Diekirch 6.055.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9740 Boevange, Maison 6, (R.C.S. Diekirch section B numéro 6.055), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 955 du 3 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Etienne Serret, commerçant, demeurant à Grez-Doiceau, (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Wetzel, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Dubois, administrateur de sociétés, demeurant à Ottignies-Louvain-la-Neuve, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de 39.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 70.000,- EUR, par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.

2.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

3.- Insertion d'un capital autorisé, de sorte que le capital social pourra être porté de son montant actuel à 350.000,- EUR.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5.- Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre un emprunt obligataire suivant les conditions à déterminer par l'assemblée.

6.- Nominations statutaires.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), par l'augmentation du pair comptable des cent (100) actions représentatives du capital social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un capital autorisé, de sorte que le capital social pourra être porté de son montant actuel à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille Euros (70.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de sept cents Euros (700,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le capital social pourra être porté de son montant actuel à trois cent cinquante mille Euros (350.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cents (400) actions supplémentaires d'une valeur nominale de sept cents Euros (700,- EUR) chacune.



Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à émettre trente-six (36) obligations d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) chacune, soit un emprunt d'une durée de sept (7) ans de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) portant un intérêt de 4% l'an à dater du versement.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée révoque Monsieur Etienne Serret, administrateur, demeurant à B-1390 Archennes, rue du Tilleul, (Belgique), et la société à responsabilité limitée PARCEL WORLD DISTRIBUTION, S.à r.l., avec siège social à L-9740 Boevange, Maison, 6, (R.C.S. Diekirch section B numéro 5.604), comme administrateurs de la société.

#### *Septième résolution*

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs révoqués:

- la société de droit belge JMD CONSULTANCE & GESTION S.P.R.L., avec siège social à B-1348 Louvain-la-Neuve, rue Victor Horta, 41, boîte 3, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce de Nivelles, (Belgique) sous le numéro 780507, et

- la société à responsabilité limitée MILESTONE, S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 31.289.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Serret, C. Wetzel, J.-M. Dubois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2003, vol. 522, fol. 37, case 12. – Reçu 390 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2003.

J. Seckler.

(901164.4/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2003.

### **EO IPSO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C Luxembourg B 86.892.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(027409.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**REISS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinsel.  
R. C. Luxembourg B 30.514.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027426.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SAGAS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 93.673.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze mai,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding.

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding, dénommée SAGAS S.A.

**Art. 2.**

La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

**Art. 3.**

La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 4.**

Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 5.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Le conseil d'administration peut désigner son président. Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 6.**

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 7.**

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 8.**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.

**Art. 9.**

Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

**Art. 10.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2004.

**Art. 11.**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 12.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de novembre de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.**

La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 14.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2) Monsieur Luc Braun, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 2.160,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi,
- b) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi,
- c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 30 juin 2005.

5.- Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Luc Braun, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

6.- L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 138S, fol. 97, case 10. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

P. Frieders.

(028026.3/212/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

---

**AUDIOCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 67.941.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**O.S.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 69.079.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(027439.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**O.S.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 69.079.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(027438.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**O.S.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 69.079.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(027437.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.290.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027630.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.290.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027430.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**MDS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue de Echternach.  
R. C. Luxembourg B 92.148.

Suit aux conventions de cession de parts du 5 mai 2003, le capital de la société se répartit de la façon suivante:

Petit Claude .....	32 parts
Beckers Jos. ....	31 parts
Neureuther Goofy. ....	31 parts
Kostakis Christos. ....	31 parts
Total .....	125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027434.3/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SCHRÄINEREI OLIVIER CONRARDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 73.357.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(027441.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**BERCAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.945.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**BERCAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.290.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.*

*SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.*

Signatures

(027629.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.290.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.*

*SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.*

Signatures

(027638.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.290.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour INREALIM, INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.*

*SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.*

Signatures

(027639.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**KONSUMGÜTER-FACHVERLAG, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.937.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027444.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SYSTEMES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027448.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ETS VANDE MAELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.247.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027450.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**FINEPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.948.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027525.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**FINEPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.948.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027528.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**CONNECTCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 43.789.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027454.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PARADIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.198.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027456.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**EUROFRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.  
R. C. Luxembourg B 44.915.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027458.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.959.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027537.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.959.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(027539.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---



**ERATIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 83.081.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ERATIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 83.081.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INVAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 41.204.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(027652.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INVAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 41.204.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(027650.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INVAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 41.204.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 14 mai 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 2001 et 2002.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01096. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027654.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**CAST INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 83.348.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**CAST INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 83.348.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027635.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**MONDORF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.024.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027460.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**IMMORIVAGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.164.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2002 que:

*Délibération*

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Irène Curatolo et de Monsieur Jean-Luc Jourdan de leur mandat d'administrateur.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Irène Curatolo ainsi qu'à Messieurs Jacques Lipszyc et Jean-Luc Jourdan pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 20 décembre 2002.

L'Assemblée élit trois nouveaux administrateurs pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Administrateur: MOUNT WILLING SERVICES INC. avec siège social à Panama;

Administrateur: HYPAN INC. avec siège social à Panama;

Administrateur: PINEBROKE INTERNATIONAL CORP. avec siège social à Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027461.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**IMMOKATY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 83.035.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF00838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**IMMOKATY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 83.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**EUROPEAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 76.393.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**BRUGAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.599.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

BRUGAMA HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(027651.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**BRUGAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

BRUGAMA HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(027647.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**FONDATION CHARLES KRAU.**Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002

	C. crt €	C. terme €	C. titres €	Total €
Solde au 01.01.2002 .....	144,20 €	-	37.136,58 €	37.280,78 €
Mouvements 2002 .....	-72,52 €	-	-10.841,38 €	-10.913,90 €
Solde au 31.12.2002 .....	71,68 €	-	26.295,20 €	26.366,88 €

Soldes en € au 31.12.2002

Solde au 31.12.2002 .....	71,68 €	-	26.295,20 €	26.366,88 €
---------------------------	---------	---	-------------	-------------

Evolution de la fortune

Compte-courant

Solde au 01.01.2002 .....				144,20
Location Safe .....		16.01.02	-58,93	85,27
Arrêté de compte .....		02.04.02	-1,40	83,87
Arrêté de compte .....		02.07.02	-1,40	82,47
Arrêté de compte .....		02.10.02	-1,39	81,08
Arrêté de compte .....		31.12.02	-9,40	71,68
Solde au .....		31.12.02	-	71,68

Evolution de la fortune

Compte à terme

Solde au 01.01.2002 .....	0
Solde au 31.12.2002 .....	0

Evolution de la fortune

Compte titres

Solde au 01.01.2002 .....	37.136,58
Mouvement en 2002 .....	-10.841,38
Solde au 31.12.2002 .....	26.295,20

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01398. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027661.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**SAAR-LUX TRANSPORT S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027524.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**DINAN S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.**Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00878, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027606.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.586.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027663.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.586.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

(027666.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PIARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.621.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027527.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**NAELE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.070.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2003*

*Résolutions*

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour l'exercice clos au 31 décembre 2002, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027546.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 26.450.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027566.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 26.450.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027565.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 26.450.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027564.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**AGSI S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 63.005.

*Réunion du Conseil d'Administration au siège en date du 30 mai 2003*

Ensuite les membres du conseil d'administration ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Monsieur Daniel Chalvet préqualifié, ce acceptant est nommé administrateur-délégué, Responsable de la branche immobilière.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Dont acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00748. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027548.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**VOLKSBANK SAAR-WEST eG, Société Coopérative.**

Gesellschaftssitz: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.  
H. R. Luxemburg B 43.451.

Das Mitglied des Vorstandes der VOLKSBANK SAAR-WEST eG, Herr Dipl. Volkswirt Gerhard Altmeyer, geb. am 6. September 1961, wohnhaft im Bahnweg 24, D-66780 Rehlingen-Siersburg, mit Wirkung vom 20. März 2003 zum weiteren Geschäftsführer unserer Niederlassung bestellt wurde.

Herr Dipl. Kaufmann Dietmar Eifler ist nicht mehr Geschäftsführer.

VOLKSBANK SAAR-WEST

Niederlassung Luxembourg

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03610. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027558.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**DESCHTENNIS GILSDREF, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Gilsdorf.

**STATUTS**

Considérant que le 4 avril 1975 a été fondée l'association D.T.C. GILSDORF (DESCHTENNIS CLUB GILSDORF) dont le but est de pratiquer, de supporter et de propager le tennis de table.

Considérant que les membres de l'association D.T.C. GILSDORF ont décidé de se constituer en une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle qu'elle a été modifiée).

Ainsi les membres fondateurs:

créent par la présente une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et régie par les présents statuts.

**Chapitre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination DESCHTENNIS GILSDREF, association sans but lucratif.

Elle a son siège à Gilsdorf.

**Art. 2.** L'association a pour objet de pratiquer, de supporter et de propager l'exercice du tennis de table et d'entreprendre toute activité nécessaire ou voulue pour la réalisation de cet objectif.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II.- Des membres**

**Art. 4.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale adressée au conseil d'administration.

Peut devenir membre actif toute personne qui se déclare prête à observer les présents statuts et à participer aux entraînements, aux compétitions ainsi qu'à toute autre manifestation de l'association. Le conseil d'administration décide de l'admission de tout demandeur en tant que membre actif. L'admission est matérialisée par la délivrance au membre d'une carte de membre actif.

Peut devenir membre inactif toute personne qui se déclare prête à observer les présents statuts. Le conseil d'administration décide de l'admission de tout demandeur en tant que membre inactif. L'admission est matérialisée par la délivrance au membre d'une carte de membre inactif.

Peut devenir membre honoraire toute personne qui en déclare cette volonté et qui remplit les conditions d'admission fixées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration décide de l'admission de tout demandeur en tant que membre honoraire. L'admission est matérialisée par la délivrance au membre honoraire d'une carte de membre honoraire.

Le nombre minimum des membres actifs ne peut être inférieur à cinq.

**Art. 5.** En outre le respect des statuts et règlements de l'association et le paiement de la cotisation annuelle, les membres actifs sont obligés:

- de participer aux entraînements (pour autant que cela leur est possible);
- de porter lors des compétitions et des tournois l'uniforme (la tenue) complet et réglementaire de l'association;
- de traiter l'uniforme (la tenue) lui confié avec soin et de l'utiliser uniquement dans l'intérêt de l'association;
- de s'imposer une discipline et un comportement sans faille dans le cadre des activités de l'association.

**Art. 6.** Tout membre a la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de sa démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 9 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 7.** Tout membre peut être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, il porte gravement atteinte aux intérêts de l'association. Ceci peut se manifester également par un manquement grave ou répété aux statuts de l'association ou d'un comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur l'association.

La proposition d'exclusion est formulée par le conseil d'administration. La décision de proposition d'exclusion est prise, après que le ou les membres en question ont été entendus en leurs propos, par la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration présents. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 8.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Chapitre III.- De l'assemblée générale**

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres actifs et inactifs, est convoquée par le conseil d'administration ordinairement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que le conseil d'administration décide que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Ces propositions écrites doivent être adressées en temps

utile avant l'assemblée générale au conseil d'administration. L'assemblée générale peut décider d'un objet ne figurant pas à l'ordre du jour si au moins deux tiers des membres actifs et inactifs présents sont disposés à procéder de cette façon.

**Art. 12.** Toutes les décisions de l'assemblée générale doivent être prises par majorité simple des membres actifs et inactifs présents ou représentés dans des scrutins publics ou secrets. Ces décisions sont contraignantes pour tous les membres, même ceux qui sont absents lors de l'assemblée générale. Seuls les membres actifs et inactifs âgés de 16 ans au moins jouissent du droit de vote.

**Art. 13.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association.

**Art. 14.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres actifs et inactifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres actifs et inactifs ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres actifs et inactifs présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres actifs et inactifs est présente,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres actifs et inactifs présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres actifs et inactifs ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 15.** L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle. Elle ne peut être supérieure à 75,- euros.

**Art. 16.** Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres actifs et inactifs et des tiers par simple lettre missive ou par affichage au siège.

#### **Chapitre IV.- Du conseil d'administration**

**Art. 17.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de 5 autres membres au maximum.

**Art. 18.** Tout membre actif ou inactif peut être élu membre du conseil d'administration s'il remplit les conditions suivantes:

- il doit être membre de l'association depuis au moins une année;
- il doit être âgé d'au moins 18 ans;
- il doit produire une pièce écrite et signée documentant sa volonté de devenir membre du conseil d'administration;
- il doit être présent lors de l'assemblée générale en question. Ceci ne vaut pas pour le membre démissionnaire mais rééligible s'il a excusé son absence par écrit.

**Art. 19.** Les membres du conseil d'administration sont élus dans un scrutin secret à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Dans le cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats pour le dernier poste libre de membre du conseil d'administration, un scrutin de ballottage est organisé pour ce dernier poste.

Il peut être pourvu à une vacance de poste en cours de mandat soit lors de la prochaine assemblée générale, soit par cooption en cours d'année qui est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 20.** Le président du conseil d'administration est élu par les administrateurs. Les postes de vice-président, de secrétaire, de trésorier et d'assesseurs sont répartis entre les autres administrateurs par le conseil d'administration.

**Art. 21.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ou de son secrétaire, ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres du conseil d'administration. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 22.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 23.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction sont nécessaires.

**Art. 24.** Le conseil d'administration tranche de toute les questions qui ne sont pas traitées par la loi ou les présents statuts.

**Art. 25.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.



### Chapitre V.- Dispositions diverses

**Art. 26.** En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à l'office social de la Commune de Bettendorf.

**Art. 27.** La liste des membres actifs et inactifs est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 28.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 29.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Gilsdorf, le 30 avril 2003 par les membres fondateurs.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2003, réf. DSO-AE00190. – Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901219.4/000/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2003.

### ALMETAL HOLDING SUCCURSALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.923.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027541.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

### MAISON DE L'EAU DE L'ATTERT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Redange/Attert.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept janvier.

Entre les soussigné(e)s:

Monsieur Anzia Gérard, ingénieur civil, domicilié à 20, rte d'Arlon, L-8706 Useldange, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Arendt Arthur, agriculteur, domicilié à Lellingerhof, L-7712 Colmar-Berg, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Collas Philippe, employé ONG, domicilié à 16, Ottré, B-6690 Vielsalm, nationalité belge,

Monsieur Felten Alex, sans état, domicilié à rue principale, L-8530 Ell, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Fisch Marc, agriculteur, domicilié à maison 17, L-8525 Calmus, nationalité luxembourgeoise,

Madame Fischer-Thomas Denise, pharmacienne, domiciliée à 5, rue des Moulins, L-7784 Bissen, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Fohl Gast, pensionné, domicilié à 54, Kraizerbacher Strooss, L-8562 Schweich, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Gereke Roland, ingénieur technicien, domicilié à 6, rue Wildbusch, L-8545, Niederpallen, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Gira Camille, député, domicilié à 49, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Graas Gusty, député, domicilié à 58, rue Fernand Mertens, L-3258 Bettembourg, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Heyart Fernand, employé privé, domicilié à 1a, rue Dr Lucius, L-8614 Reimberg, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Koster Patrick, fonctionnaire communal, domicilié, à 23, rue de Schandel, L-8707 Useldange, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Mathekowitsch Jean-Claude, traiteur-cuisinier, domicilié à 1, am Letschert, L-8711 Boevange/Attert, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Matgen Olivier, employé privé, domicilié à 7, rue Eugène Gérard, F-57710 Bure, nationalité belge,

Monsieur Nickers Marcel, retraité, domicilié à 24, rue du Monument, B-6800 Libramont-Chevigny, nationalité belge,

Monsieur Peter Michel, ingénieur agronome, domicilié à 379, rue de la Barrière, B-6717 Lottert/Attert, nationalité belge,

Monsieur Petry Camille, entrepreneur de construction, domicilié à 34, rue des Moulins, L-7784 Bissen, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Rodesch Jean-Paul, premier directeur, domicilié à 189, rue du Haut, B-6792 Rachecourt, nationalité belge,

Monsieur Thoen Daniel, ingénieur agronome, domicilié à 33, rue de Lorraine, B-6717 Lischert/Attert, nationalité belge,

Monsieur Waltzing Lucien, employé, privé, domicilié à 6, rte d'Arlon, L-8706 Useldange, nationalité luxembourgeoise,

Monsieur Weins Alain, professeur, domicilié à 50, rue du X octobre, L-7243 Bereldange, nationalité luxembourgeoise, Chambre d'Agriculture, représenté par Monsieur Robert Ley, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, domicilié à 10, rue Batti Weber, L-8063 Bertrange, nationalité luxembourgeoise.

Ainsi que ceux qui seront admis ultérieurement et qui accepteront les présentes dispositions, il a été constitué une association sans but lucratif dans le sens de la loi modifiée du 21 avril 1928 régie par cette même loi ainsi que par les présents statuts.

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée MAISON DE L'EAU DE L'ATTERT, A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège de l'association est fixé dans la commune de Redange/Attert.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet de procurer à la MAISON DE L'EAU DE L'ATTERT des capacités opérationnelles en vue de mettre en oeuvre les objectifs suivants:

- a) Gestion du secrétariat du contrat de rivière Attert.
- b) Organisation d'activités pédagogiques sur la découverte de la nature.
- c) Information et sensibilisation de la population de la vallée de l'Attert à la problématique de l'eau.
- d) Suivi des projets du contrat de rivière Attert.
- e) Collaboration entre les Maisons de l'Eau partenaires en Europe.
- f) Participation à la mise en pratique de la Directive cadre sur l'eau en tant que partenaire des pouvoirs publics responsables.
- g) Prise d'initiative générale dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau.

### **Titre II.- Membres - Admissions - Sorties - Engagements**

**Art. 5.** L'association se compose de membres actifs et de membres donateurs.

**Art. 6.** Les membres peuvent être des personnes physiques et morales.

**Art. 7.** Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi; leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur au nombre de onze (13). Conformément à l'article 10 de la loi, une liste alphabétique indiquant les noms, prénoms, adresse exacte, profession et nationalité des membres actifs doit être tenue à jour régulièrement.

La qualité de membre donateur est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans pendre part activement au fonctionnement de l'association, lui accordent une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par l'assemblée générale. Leur nombre est illimité.

**Art. 8.** Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants soussignés. Pour être admis ultérieurement comme membre actif, il faut:

- a) avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association;
- b) avoir été admis par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de voix.

La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation dans les trois mois à partir de son échéance et par exclusion, décidée par l'assemblée générale sur rapport du conseil d'administration dans les cas suivants:

- a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social;
- b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associés ou de l'association.

**Art. 9.** Les cotisations à payer par les membres actifs et donateurs sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les deux sortes de cotisation ne sont pas obligatoirement du même montant, mais il est entendu qu'elles ne pourront être supérieures à 250,- Euro.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de treize (13) membres au minimum, ses membres étant élus chaque année par l'assemblée générale annuelle à la majorité simple pour une durée de deux (2) ans. Parmi ces treize (13) membres se trouveront d'office un représentant de chaque commune signataire du contrat de rivière Attert.

Le renouvellement du conseil d'administration se fait par moitié chaque année, les membres sortants étant rééligibles. Le premier renouvellement, après l'entrée en vigueur des présents statuts se fait par tirage au sort, le président et le secrétaire étant cependant de suite en fonction, pour une durée de deux (2) ans. Les candidats, nouveaux présenteront leur candidature lors de l'ouverture de l'assemblée générale par écrit au président de l'association.

En cas de vacance de sièges, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs provisoires dont la nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale; jusqu'à cette cooptation, les administrateurs restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Le ou les administrateurs ainsi cooptés par le conseil achèvent le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

**Art. 11.** Le conseil d'administration désignera en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces charges expirent avec la fonction du mandat de membre du conseil d'administration. Ces charges sont renouvelables. Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président, ou, à défaut de ce dernier, il sera désigné un remplaçant pour une séance par les membres présents.

Le conseil peut s'adjoindre soit temporairement, soit définitivement, des personnes, choisies parmi les membres ou, parmi des tiers, qu'ils chargent d'une mission spéciale ou auxquelles ils donnent le statut d'observateur. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée. Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration, moyennant une procuration écrite, sans qu'il ne soit cependant possible de représenter plus d'un administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire.

**Art. 13.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative. A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par deux signatures, celle du président ou de son représentant, ainsi que celle du secrétaire ou du trésorier, sans que ceux-ci n'aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial. Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

**Art. 14.** Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, certains de ses pouvoirs à un ou à plusieurs de ses membres. Il peut également, suivant ses besoins, investir de certains de ses pouvoirs des comités techniques, composés d'administrateurs ou de membres actifs ou de donateurs ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

#### **Titre IV.- Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs. Les articles 4 à 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale. Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites adressées aux associés huit jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

**Art. 16.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. Tout membre actif peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il ne soit cependant permis à un associé de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes sont impliquées.

Le conseil d'administration fixe chaque année dans le courant du mois de décembre la date de l'assemblée générale ordinaire qui devra se dérouler au courant du premier trimestre de l'année suivante et à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

**Art. 17.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, il sera désigné un remplaçant pour une séance par les membres présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise, à moins qu'elle ne vise des questions d'administration de l'association et qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

#### **Titre V.- Fonds social - Comptes et Budget**

**Art. 18.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs et des membres donateurs.
- b) des dons ou legs faits en sa faveur.
- c) des subsides et subventions.
- d) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 20.** La tenue des comptes peut être déléguée par le conseil d'administration au gestionnaire de la MAISON DE L'EAU. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou d'autres pièces comptables à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux vérificateurs désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable est mis en réserve disponible pour l'association. Le trésorier, agissant pour compte du conseil d'administration, est responsable de l'exactitude des comptes.

#### **Titre VI.- Modification des statuts**

**Art. 21.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi du 21 avril 1928.

**Titre VII.- Dissolution et liquidation**

**Art. 22.** La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté aux communes membres au prorata de la population.

**Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 23.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Redange-sur-Attert, le 20 mai 2003.

C. Gira / A. Felten

*Président / Secrétaire*

G. Anzia / P. Koster / A. Arendt / O. Matgen / P. Collas / J.-C. Mathekowitsch / G. Collignon

M. Nickers / A. Felten / M. Peter / M. Fisch / C. Petry / D. Fischer-Thomas / J.-P. Rodesch

G. Fohl / Robert Schmit (décédé le 10 novembre 2002) / R. Gereke / D. Thoen / C. Gira

L. Waltzing / F. Heyart / A. Weins / G. Grass

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Signature

*Les Signataires*

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2003, réf. DSO-AE00179. – Reçu 397 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(901192.3/000/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2003.

**R.M.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9976 Sassel, Maison 8.

R. C. Diekirch B 5.859.

Constituée par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, le 3 novembre 2000,

- inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch sous B 5.859,

- publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 du 10 mai 2001, page 16330,

- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 mars 2001,

- modifiée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1118 du 23 juillet 2002, page 53633.

*Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société  
tenue au siège social de la société le 25 février 2003*

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Raymond Meinguet, demeurant à L-9976 Sassel, 8, Maison qui désigne comme secrétaire Madame Maria Poncin, demeurant à B-6663 Mabompré, 22, rue du Village.

Est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc Schaus, demeurant à L-9942 Basbellain, Maison 43.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Acceptation de la démission d'un administrateur;

2. Nomination d'un nouvel administrateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société accepte, à compter de ce jour, la démission de sa fonction d'administrateur à savoir:

Madame Renate Proess, demeurant à B-4780 St-Vith, 81, Hauptstrasse.

Et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer nouvel administrateur de la prédite société à compter de ce jour:

Monsieur Luc Schaus, demeurant à L-9942 Basbellain, Maison 43.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.35 heures.

R. Meinguet / M. Poncin / L. Schaus

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Diekirch, le 30 mai 2003, réf. DSO-AE00191. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Felten.*

(901226.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2003.

**REISDORFF INVEST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 4.763.

*Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 18. April 2003*

Am Freitag, den 18. April 2003 um 10.00 Uhr versammelten sich die Aktionäre der REISDORFF INVEST S.A. zur ordentlichen Jahreshauptversammlung am Gesellschaftssitz in Weiswampach.

Die Anwesenheitsliste wird von den Aktionären vor Beginn der Versammlung abgezeichnet.

Herr Curt Meurer, Verwaltungsratsdelegierter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, wird zum Vorsitzenden der Versammlung gewählt.

Frau Gabrielle Meurer, Verwaltungsrat, wohnhaft in B-4780 St. Vith, wird zur Stimmzählerin bestimmt.

Im Einvernehmen zwischen dem Vorsitzenden und der Stimmzählerin, übernimmt Herr Erich Meurer, Verwaltungsrat, wohnhaft in B-4780 St. Vith, die Rolle des Sekretärs.

Das Büro stellt anhand der Anwesenheitsliste fest, daß alle Aktionäre, Eigentümer der Gesamtheit der Aktien, die über die gleiche Anzahl Stimmen verfügen, anwesend oder vertreten sind.

Alle Aktionäre bestätigen ordnungsgemäß eingeladen worden zu sein und verzichten, soweit wie nötig, auf jegliche Veröffentlichung.

Die Anwesenheitsliste wird somit von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphiert und gegenwärtigem Protokoll beigelegt.

Der Vorsitzende stellt der Hauptversammlung folgende Dokumente zu Verfügung:

- 1) die Satzungen;
- 2) die Anwesenheitsliste;
- 3) die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2002;
- 4) den Bericht des Verwaltungsrates;
- 5) den Bericht des Kommissars.

Jeder Aktionär verzichtet, soweit wie notwendig, auf jegliches Recht oder Handhabe, welches aus der Abwesenheit einer Einladung entstanden ist oder entstehen könnte.

Dann erinnert der Vorsitzende daran, daß folgende Punkte auf der Tagesordnung stehen:

- 1) Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2002;
- 2) Verlesen des Berichts des Verwaltungsrats betreffend das Geschäftsjahr 2002;
- 3) Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2002;
- 4) Verabschiedung des Abschlusses;
- 5) Ergebnisverwendung;
- 6) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
- 7) Erneuerung der Mandate des Verwaltungsrates und Ernennung eines neuen Kommissars;
- 8) Verschiedenes.

Der Vorsitzende bittet den Sekretär, die Konten per 31. Dezember 2002, sowie den Bericht des Verwaltungsrates und den Prüfungsbericht des Kommissars vorzulesen.

Der Sekretär liest vor.

Der Vorsitzende eröffnet sogleich die Debatte.

Verschiedene Themen werden von den Anwesenden angesprochen, dann, als niemand mehr das Wort erbittet, stellt der Vorsitzende folgende, aus der Tagesordnung hervorgehenden Beschlüsse zur Wahl:

*Erster Beschluß*

Nachdem die Jahreshauptversammlung Kenntnis von dem Jahresabschluß zum 31. Dezember 2002, sowie von den Berichten des Verwaltungsrates und des Kommissars genommen hat, verabschiedet sie den vorgelegten Jahresabschluß.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

*Zweiter Beschluß*

Die Jahreshauptversammlung beschließt, das Ergebnis des Jahres 2002 in Höhe von 6.149,54 EUR folgendermaßen zu verwenden:

- Zu verwendender Gewinn des Geschäftsjahres (+): 6.149,54 EUR
- Anzurechnender Verlust des Geschäftsjahres (-): 0,00 EUR
- Gewinnvortrag aus dem Vorjahr (+): 2.506,22 EUR
- Verlustvortrag aus dem Vorjahr (-): 0,00 EUR
- Zu verwendender Gewinnsaldo (=): 8.655,76 EUR
- Anzurechnender Verlustsaldo (=): 0,00 EUR
- Zuweisung an die gesetzliche Rücklage (-): 8.000,00 EUR
- Zuweisung an die sonstigen Rücklagen (-): 0,00 EUR
- Gewinnausschüttung (-): 0,00 EUR
- Gewinnvortrag (=): 655,76 EUR
- Verlustvortrag (=): 0,00 EUR

Dieser Beschluß wird einstimmig gefasst.

*Dritter Beschluß*

Die Jahreshauptversammlung entlastet den Verwaltungsrat von der Geschäftsführung für das abgelaufene Geschäftsjahr und den Kommissar von seinem Mandat.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefasst.

*Vierter Beschluß*

Die Jahreshauptversammlung beschließt einstimmig, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu verlängern, und zwar bis zur Generalversammlung des Jahres 2009.

- Herr Curt Meurer, Kaufmann, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, delegierter Verwaltungsrat und Präsident des Verwaltungsrates;

- Frau Gabriele Meurer, Doktor der Humanwissenschaften, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Verwaltungsrat;

- Herr Erich Meurer, Kaufmann, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Verwaltungsrat.

Desweiteren beschließt die Jahreshauptversammlung einstimmig, den bisherigen Kommissar, die FIDUNORD, S.à r.l., route de Stavelot 144, L-9991 Weiswampach, durch die FN-SERVICES, S.à r.l., route de Stavelot 144, L-9991 Weiswampach zu ersetzen.

Der FIDUNORD, S.à r.l. wird Entlastung für ihr bisheriges Mandat erteilt. Das Mandat des neuen Kommissars, FN-SERVICES, S.à r.l., endet mit der Generalversammlung des Jahres 2009.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

Dann, da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort beantragt, wird die Sitzung gegen 11.00 Uhr geschlossen und von allem Vorherstehenden wird gegenwärtiges Protokoll erstellt und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet.

C. Meurer / G. Meurer / E. Meurer

*der Vorsitzende / die Stimmzählerin / der Sekretär*

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2003, réf. DSO-AE00153. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(901206.3/667/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

---

**ALMA RECYCLAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 55.559.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

*Signature*

(027543.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**FINETUPAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

FINETUPAR INTERNATIONAL S.A.

*Signatures*

*Administrateurs*

(027549.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.542.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Signatures*

(027479.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PARFUMERIE ROYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 38.920.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027476.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 85.933.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(027480.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LA CHAUMIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.116.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(027468.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LA CHAUMIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.116.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2003 que:

*Délibération*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027466.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**AUTO-ECOLE D'ETTELBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 27, rue Guillaume.  
R. C. Diekirch B 1.670.

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Germain Clement, instructeur d'auto-école, demeurant à Goberhof (Reisdorf);
- 2) Monsieur Jean-Pierre Etscheid, retraité, demeurant à Rollingen/Mersch;
- 3) Monsieur Joseph Weisgerber, retraité, demeurant à L-9045 Ettelbruck, 55, Grondwee.

Les comparants sub 1) et 2) actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée AUTO-ECOLE D'ETTELBRUCK, S.à r.l., avec siège social à L-9046 Ettelbruck, 27, rue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 12 février 1998, modifiée à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C, page 21422 de l'année 1996.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue dans ladite société, d'un commun accord de tous les associés:

- Monsieur Jean-Pierre Etscheid, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Joseph Weisgerber, préqualifié et ce acceptant, ses deux cent soixante (260) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts fera l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par tous les associés, représentant l'intégralité du capital social.

Suite à la cession qui précède, les parts sociales de la société à responsabilité limitée AUTO-ECOLE D'ETTELBRUCK, S.à r.l., d'une valeur nominale de mille francs (1.000.-) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

a) Monsieur Germain Clement possède deux cent quarante parts sociales; .....	240
b) Monsieur Joseph Weisgerber possède deux cent soixante parts sociales; .....	260
Total: cinq cents parts sociales. ....	500

Monsieur Jean-Pierre Etscheid ne fait plus partie de la société et déclare également abandonner sa fonction de gérant technique avec effet immédiat; décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants Germain Clement et Joseph Weisgerber, sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En vue de faciliter sa conversion en euros, le capital social est augmenté à concurrence de cent cinq virgule trente euros (EUR 105,30) équivalant à quatre mille deux cent quarante-huit francs (LUF 4.248,-) par un versement en espèces de pareil montant effectué dans les caisses de la société par les deux associés actuels.

Le capital social existant de cinq cent quatre mille deux cent quarante-huit francs luxembourgeois (LUF 504.248,-) est converti en un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Ces parts sont réparties comme suit:

a) Monsieur Germain Clement possède deux cent quarante parts sociales; .....	240
b) Monsieur Joseph Weisgerber possède deux cent soixante parts sociales; .....	260
Total: cinq cents parts sociales.» .....	500

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de régler la gérance de la société comme suit:

1. Est confirmé gérant administratif de la société, Monsieur Germain Clement, préqualifié;
2. Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Joseph Weisgerber, préqualifié;
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants;
4. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Clement, J.-P. Etscheid, J. Weisgerber, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 4 avril 2003, vol. 610, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 14 avril 2003.

M. Cravatte.

(901223.3/205/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2003.

### **BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.674.

#### STATUTES

In the year two thousand three, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. HG INCORPORATIONS LIMITED, company registered in England and Wales (registered number 45720742) and whose registered office is at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, United Kingdom, represented pursuant to a proxy by Annick Dennewald, master at law, residing in Luxembourg.

2. Stephen Bough, residing at 20 Leighton Avenue, Pinner, Middlesex, HA5 3 BW, United Kingdom, represented pursuant to a proxy by Annick Dennewald, prenamed.

The proxies given, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of a corporation which it hereby intends to form:

#### **Art. 1. Form, name.**

There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme, under the name of BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation»).

#### **Art. 2. Duration.**

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

#### **Art. 3. Object.**

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise to companies in which it holds a direct or indirect benefit or which is part of the group of companies to which the Corporation belongs (or for their benefit).

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and of any other instruments, including convertible bonds.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Registered office.**

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

#### **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.**

The corporate capital is set at eighty thousand Euro (€ 80,000) divided into sixty-four thousand (64,000) shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (€ 1.25) each.

Shares shall be in registered form only.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer recorded in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth in the law of 10th August, 1915 on commercial companies (hereafter the «Law»).

The authorised capital of the Corporation is set at ten million Euro (€ 10,000,000) comprising eight million (8,000,000) authorised shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (€ 1.25) per share.

#### **Art. 6. Increase of capital.**

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Furthermore, the board of directors of the Corporation is authorised and instructed to issue future shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present articles of incorporation in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to grant effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

#### **Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Meetings shall be called by the board of directors pursuant to the convening requirements set out in the Law.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shares outstanding.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 8. Annual general meeting of shareholders.**

The annual general meeting of shareholders shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of April in each year at 11.30 a.m. and for the first time in two thousand and four. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may also be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of such meeting.

#### **Art. 9. Directors.**

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of directors, because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Procedures of meeting of the board.**

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone, provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission, confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.**

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any director.

**Art. 12. Powers of the board.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board of directors or to any other person(s) who may constitute committees deliberating under such terms as the board of directors shall determine. The directors may also confer all powers and special mandates to any other person, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.**

The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.**

The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.**

The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2003.

**Art. 16. Appropriation of profits.**

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the directors, declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by the Law, upon a decision of the board of directors.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.**

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles**

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

**Art. 19. Governing law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

*Subscription and payment*

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed and paid-up capital	number of paid-in shares
HG INCORPORATIONS LIMITED.....	79,998.75	63,999
Stephen Bough .....	1.25	1
Total: .....	80,000.00	64,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for in Article 26 of the Law, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and eight hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above named person has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Martin Block, director and investment manager, residing at 3, Parkstrasse, 65812 Bad Soden, Germany, born on 2nd March 1961 in Coventry, United Kingdom;
- Karsten Hartmann, company director, residing at 57 Linprunstrasse, 80335 Munich, Germany, born on 2nd September 1966 in Crailsheim, Germany; and
- Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, born on 29th April 1956 in Briey, France.

*Second resolution*

The registered office is fixed 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Third resolution*

Has been appointed as statutory auditor: Deloitte & Touche, 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction de l'acte qui précède**

L'an deux mille trois, le quinzième jour du mois de mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HG INCORPORATIONS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi de Grande-Bretagne et du pays de Galles (numéro du registre 45720742), ayant son siège social à 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London SE1 9DH, Royaume-Uni

représentée en vertu d'une procuration par Annick Dennewald, maître en droit, résidant à Luxembourg.

2) Stephen Bough, demeurant à 20 Leighton Avenue, Pinner, Middlesex, HA5 3BW, Royaume-Uni,

représenté en vertu d'une procuration par Annick Dennewald, prénommée.

Les procurations, signées par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils constituent:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.**

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification de ces Statuts tel que prévu à l'Article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.**

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunt et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur prêter assistance soit par voie de prêts ou de toute autre manière à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ou à leur profit).

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt ainsi que tout autre instrument, y compris des obligations convertibles.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Par décision du conseil d'administration la Société pourra créer, tant, dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales ou autres agences.

Au cas où le conseil d'administration déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ont eu lieu ou sont imminents, qui viendraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure temporaire puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et certificats.**

Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-) représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires à leur demande. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes dotées de mandats nécessaires pour agir de la sorte.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévue par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»).

Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (€ 10.000.000) comprenant huit millions (8.000.000) d'actions autorisées d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) par action.

**Art. 6. Augmentation de capital.**

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires prise dans les mêmes conditions que celles prévues à l'Article 18 pour la modification des présents Statuts.

D'autre part, le conseil d'administration de la Société est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou la partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions de ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des Statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation et le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la Loi.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.**

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées seront convoquées par le conseil d'administration conformément aux prescriptions légales en matière de convocations.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des actions en circulation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tel autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 11.30 et pour la première fois en l'an deux mille quatre. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée

générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 9. Administrateurs.**

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période d'un an et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Tout administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif, il peut être remplacé par une décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 10. Déroulement d'une réunion du conseil.**

Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président et peut élire parmi ses membres un vice-président. Il peut également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs à la place indiquée dans la convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent nommer un autre administrateur comme président pro tempore par un vote majoritaire de ceux présents à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant une telle réunion, à moins d'événements urgents auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Pour des réunions individuelles tenues en place et lieu prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil d'administration, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmé par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Tout administrateur peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à toutes les personnes présentes à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité au moins de ses membres est présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction d'administrateur, de directeur ou d'employé de l'autre partie contractante) cet administrateur informera le conseil d'administration de cet intérêt personnel et ne votera ou décidera pas sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt de l'administrateur ou du directeur dans cette transaction à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.**

Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux qui sont présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un administrateur.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil.**

Le conseil d'administration est investie des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout/tous membre(s) du conseil d'administration ou à toute autre(s) personne(s) qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Les administrateurs peuvent également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toute(s) personne(s), nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

#### **Art. 13. Signatures engageant la société.**

La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature ou les signatures conjointes ou individuelles de toute personne ou de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux comptes.**

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes. Ce commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être actionnaire et sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Année comptable.**

L'année comptable de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2003.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.**

Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par les administrateurs, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour exprimer les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des propriétaires des actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués conformément aux dispositions prévues par la Loi, sur décision du conseil d'administration.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes morales ou physiques) nommés par l'assemblée des actionnaires procédant à cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18. Changement des statuts**

Ces statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité précisés par la Loi.

**Art. 19. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront réglées conformément à la Loi.

*Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libérés en espèces le montant suivant:

Actionnaire	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
HG INCORPORATIONS LIMITED .....	79.998,75	63.999
Stephen Bough .....	1,25	1
Total: .....	<u>80.000,00</u>	<u>64.000</u>

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui certifie que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations au charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommés administrateurs pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire:

a. Martin Block, administrateur et gestionnaire, demeurant à 3, Parkstrasse, 65812 Bad Soden, Allemagne, né le 2 mars 1961 à Coventry, Angleterre;

b. Karsten Hartmann, directeur de société, demeurant à 57 Linprunstrasse, 80335 Munich, Allemagne, né le 2 septembre 1966 à Crailsheim, Allemagne; et

c. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, né le 29 avril 1956 à Briey, France.

*Deuxième résolution*

Le siège social est fixé à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

*Troisième résolution*

A été nommée en tant que commissaire aux comptes: DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: A. Dennewald, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 88, case 1. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

J. Elvinger.

(028029.3/211/436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

---

**TITIOS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 93.670.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding.

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding, dénommée TITIOS S.A.

**Art. 2.**

La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

**Art. 3.**

La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 4.**

Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 5.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Le conseil d'administration peut désigner son président. Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 6.**

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 7.**

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.



La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 8.**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.

**Art. 9.**

Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

**Art. 10.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2004.

**Art. 11.**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 12.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.**

La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 14.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2) Monsieur Luc Braun, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 2.160,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi,
- b) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi,
- c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 30 juin 2005.

5.- Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Luc Braun, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

6.- L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 138S, fol. 97, case 11. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

P. Frieders.

(028033.3/212/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

---

**PORTFOLIO CONSULT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.035.

—  
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06478, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(027474.3/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PORTFOLIO CONSULT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.035.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 16 mai 2003 que:

*Délibération*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Administrateur: Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

Administrateur: Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux comptes: FREECAP GLOBAL INC., avec siège social à Tortola (B.V.I.).

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer pour:

Président et administrateur-délégué: Monsieur Jean-Luc Jourdan.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06478. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027475.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PORTFOLIO CONSULT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.035.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 mai 2003 que:

*Délibération*

Le conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

L'administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06481. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027478.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PERLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.805.

—  
EXTRAIT

Il résulte de six lettres datées du 15 mai 2003 que les personnes suivantes démissionnent de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat:

Monsieur Marco Martinelli demeurant à Biella (Italie);

Monsieur Rodolfo Peroni demeurant à Rome (Italie);

Monsieur Giorgio Natali demeurant à Rome (Italie);

Monsieur Andrea Mondello demeurant à Rome (Italie);

Monsieur Francesco Signorio demeurant à Lugano (Suisse);

Maître René Faltz demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06470. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027463.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.844.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027608.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SCHORNDORF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.277.

—  
Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027464.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LUND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 79.212.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour LUND HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027573.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**BELL'AMBIENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 63.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027481.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**BELL'AMBIENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 63.162.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027484.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**RIWA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 50.289.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme RIWA A.G., tenue l'an deux mille deux (2003), le 22 mars, à 18.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

1. Révocation de deux administrateurs, UVENSIS S.A. et QUESTINA S.A.

2. Nomination de deux nouveaux administrateurs, avec durée du mandat 3 années:

ESTORIA S.A. avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

DRAZAN S.A. avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3. De confirmer et proroger le mandat d'administrateur-délégué de M. Hofmann pour une durée indéterminée.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027411.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.540.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(027482.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.541.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(027483.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PARTALMA PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.029.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027485.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**NETWORKSCREEN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 79.857.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour NETWORKSCREEN TECHNOLOGY S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(027489.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**EUROCIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 128A, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 51.285.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 mai 2003.

Signature.

(027634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**CONSTANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027609.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**URANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00836, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027616.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.229.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

KORTSTRUKT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(027618.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LA POYA S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027619.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LE CORAIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 68.078.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027641.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**NOMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.917.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

NOMA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026405.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

---

**FIMVIBELUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.337.

—  
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(027473.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**FIMVIBELUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.337.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2003 que:

*Délibération*

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2002.

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

En exécution de l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société.

L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004 comme suit:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhaeusgen;

Administrateur: Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

Administrateur: Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux comptes: FREECAP GLOBAL INC., avec siège social à Tortola (B.V.I.).

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027471.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ABBA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 75.946.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*Pour ABBA INVEST HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027690.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ABBA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 75.946.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*Pour ABBA INVEST HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027691.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ARON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 73.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*Pour ARON HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027692.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ARON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 73.157.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*Pour ARON HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027693.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---